» Comme ces illustres grammairiens de la Renaissance, qui auraient pu devenir de vrais écrivains, et qui étaient presque toujours d'admirables philosophes, M. Paris a su borner son ambition. Il brille au second rang.

» Ce n'est pas un chef, c'est un lieutenant ; mais quel lieutenant ! Je souhaite à tous les chefs de parti et à tous les hommes d'Etat d'avoir de pareils officiers d'ordonnance. On en connaissait un bien, excellent même, dans le parti républicain : c'était M. Cochery. Il est devenu ministre, et cet avancement l'a un peu gâté. Aide-de-camp, par vocation et par goût; capable, en l'absence du général, de livrer bataille et de la gagner : c'est une fort jolie spécialité. Habile qui s'y tient ; M. Paris s'y est tenu. C'est l'homme utile par excellence. »

Arras. — Nous apprenons la mort de M. Constant-Joseph Mathieu, administrateur des mines de Douchy et Courrières, chevalier de la Légion d'honneur, etc.

M. Constant Mathieu a été l'un des précurseurs et des initiateurs de ce grand mouvement qui a mis en valeur les houillères du Pas-de-Calais et s'est constamment signalé par l'intelligence et le succès de sa collaboration à cette œuvre considérable

Saint-Omer.—*Le condamné à mort Hecquet.*— Pierre-Antoine Hecquet, le condamné à mort aux dernières assises du Pas-de-Calais, pour assassinat commis à Etaples sur la personne de sa femme, et dont le pourvoi vient d'être rejeté, est détenu en la maison d'arrêt de Saint-Omer ; il occupe la même cellule qu'Anglicus, et est revêtu de la même camisole de force. Hecquet, qui au lendemain de l'arrêt le condamnant, s'était montré désespéré, est aujourd'hui beaucoup plus calme, il fume volontiers la pipe et lit un peu ; il est maigri. La privation du litre d'alcool qu'il absorbait quotidiennement lui est fort sensible ; n'étant plus ivre, il paraît abruti.

Sans cesse, il répète qu'il n'a tué sa femme que dans un moment de vivacité : s'apprêtant à partir à la chasse et ayant son fusil chargé à la main, une discussion s'étant élevée entre lui et sa femme, le coup mortel a été tiré involontairement ; d'ailleurs, depuis quelque temps déjà, son ménage n'allait plus ; une séparation aurait dû être prononcée; et en ce cas le crime n'aurait pas été commis..

L'assassin d'Etaples ignore le rejet de son pourvoi en cassation ; il compte beaucoup sur le recours en grâce qui a adressé à M. le président de la République par les jurés qui l'ont condamné et par Me Tible, avocat, son défenseur.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 19 janvier. — Catherine Gadeyne, rue du Vallon, 24. — Julienne Arcelon, rue de Lannoy, 56. — Jules Delannoy, rue de l'Ommelet, cour Ferret, 4. — Henri Beussemart, rue du Pile, fort Desprez, 29. — Augustine Debouvrie, rue de Solférino, cour Dégraeve, 8. — Polydore Wyckaert, rue de l'Ommelet, 148. — Thérèse D'halluin, rue Richard-Lenoir, 13. — Gustave Bonte, rue des Sept-Ponts, cour Dupont, 8. — Jeanne Leoenier, rue d'Alma, fort Fresex, 15. — Camille Vandendaele, boulevard D'halluin, cour Tiberghien, 2. — Eugénie Schoonooghe, rue de la Chaussée, cour Coutrale, 7.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 19 janvier. — Norbert Nottebart, 52 ans, garçon-brasseur et Marie Liviau, 29 ans, ménagère. — Jean Terneus, 22 ans, rettacheur et Hortense Dewindt, 21 ans, peigneuse.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 19 janvier. — Henri Descamps, 1 mois, rue de Lannoy, 85. — Cécile Vermeulen, 68 ans, ménagère, rue du Fontenoy, 142. — Andréa Desmettre, 4 mois, rue de la Guinguette. — Pierre Beeckeland, 47 ans, tisserand, rue Decrême, 109. — Julie Lorthioir, 62 ans, ménagère, rue du Fort, cour Couthier. 1. — Louis Clémerat, 60 ans, teinturier, rue du Cadeau, 43. — Louis Foveau, 74 ans, pensionnaire de l'Hospice, rue de l'Hospice. — Charles Delest enne, 80 ans, pensionnaire de l'Hospice, rue de l'Hospice. — Henri Carlier, 31 ans, rattacheur, rue du Quai, cour Malagie, 6. — Julie Demillecamps, 82 ans, pensionnaire aux Petites-Sœurs, rue St-Jean.

Etat-civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 18 janvier. — Hélène Holvoet, aux Phalempins. — Jules Destombes, aux Trois-Pierres. — Edouard Hurtemans, au Chêne-Houpline. — Arthur Delannoy, rue de la Latte. — Ernest Martinage, rue des Quinquenteulines. — Jean-Baptiste Beuschaert, rue de Bourgogne. — Marguerite Deville, rue du Moulin-Fagot. — Jeanne Vandenbulcke, au Chêne-Houpline. — Henri Mestdagh, rue de Gand. — Jeanne Jaunelle, Chemin des Carliers. — Antoinette Spinnewyn, boulevard Gambetta. — Angèle Callewaert, rue des Parvenus.

Du 18 janvier. — Maria Deletombe, Pont de Neuville. — Jean-Baptiste Voleur, rue de Menin. — Hélène Verdonck, rue des Molles-Briques.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 18 janvier. — Augustin Croies, 26 ans, cocher et Eugénie Deleplanque, 26 ans, dévideuse. — Louis Dubar, 26 ans, teinturier et Rosalie Delaporte, 20 ans, redoubleuse.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 18 janvier. — Néant.

Du 19 janvier. — Jean-Louis Lemaire, 23 ans, ourdisseur, rue de Gand. — Jacob Paolaggé, 3 ans, rue des Piats. — Marie Fremeaux, 73 ans 9 mois, rue de Lille. — Gustave Delcuelleerie, 26 ans, employé de commerce, rue Malcense. — Joséphine Prevost, 42 ans 1 mois, sans profession, rue du Pré de la Baille — Henri Descamps, 33 ans 2 mois, journalier, aux Phalempins.

Etat-Civil de Wattrelos. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 11 au 18 janvier. — Jules Leruste, rue de l'Enfer. — Adolphine Spilers, Hautes-Voies. — Auguste Vancauwemberge, Laboureur.— Henri Denis, Martelotte. — Elise Vandecaveye, Sartel. — Clémence Harduin, Crétinier.— Jules Arens, Touquet. — Julia Depelchin, Petit-Paris.— Joseph Vandeputte, rue du Greffier.— Clémence Courcelle, Houzarde. — Paul Lecroart, rue Audenarde.— Alfred Leveugle, St-Liévin.— Marie Putman, Martinoire.

MARIAGE du 12 janvier. — Entre : Henri Dewisle, 25 ans, tisserand, et Philomène Lepoutre, 23 ans, tisserande.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 18 janvier. — Entre : Jules Malaise, 23 ans, domestique, et Marie Vandepeute, 27 ans, tisserande. — Henri Broux, 31 ans, cabaretier, et Alphonsine Parent, 33 ans, journalière.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 11 au 18 janvier. — Hector Mizuere, 18 mois, Petit-Paris. — Silvie Masquelier, 64 ans 7 mois, ménagère, Vieille-Place. — Martial Catteaux, 59 ans 8 mois, tisserand, St-Liévin. — Célestine Renard, 34 ans 10 mois, sans profession. Boutillerie. — Albert Lampe, 9 mois, Crétinier. — Henri Lefebvre, 19 ans, tisserand, Sartel. — Juliette Planckaert, 29 ans 1 mois, ménagère, Touquet. — Maria Florin, 2 ans 2 mois, Beaulieu. — Achille Bouscart, 3 ans, Crétinier.

Etat-Civil de Linselles du 4 au 10 janvier. — NAISSANCES.— Amélie Lefebvre, la Viscourt.

MARIAGE. — Emile Lesaffre, 25 ans, charretier, et Marie Rousselle, 25 ans, servante.

DÉCÈS. — Jeanne Capelle, 16 ans, rue de La Bassée.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille Henri LEPOUTRE-MULLIEZ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Victoire-Eugénie-Joséphe MULLIEZ, décédée à Leers, le 19 janvier 1885, à l'âge de 59 ans et 3 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 22 courant, à 10 heures 1/2, en l'église de Leers. — L'assemblée à la maison mortuaire, près la Place

Vous êtes aussi prié d'assister à l'Obit du Mois qui sera célébré le jeudi 12 février 1885, à 10 heures 1/2, en la même église ; et aux Obits que feront célébrer les membres de la Confrérie du Saint-Sacrement, le lundi 26 courant, à 8 heures, et la Confrérie du Rosaire, le jeudi 5 février, à 8 heures.

Les amis et connaissances de la famille BURY-DÉSIRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Eudivine LORTHIOIR, veuve de Monsieur Etienne BURY, décédée à Hem, le 18 janvier 1885, dans sa 79e année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 21 courant, à 9 heures 1/2, en l'église d'Hem. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau du Sivrau, près Touffiers, à 8 heures 3/4.

L'Obit du Mois sera célébré le lundi 16 février 1885, à 9 heures 1/2, en la même église.

Les Religieuses Carmélites vous prient d'assister au Service Solennel qu'elles feront célébrer dans leur chapelle, à Roubaix, le jeudi 22 janvier 1885, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Edmond DELERUE, fille de Monsieur LEPOUTRE-DÉCORTIGNIES, fondateur du Carmel de Roubaix, décédée à Roubaix, le 17 décembre 1884, dans sa 71e année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le vendredi 23 janvier, messe à 7 heures 1/2, en l'honneur de Notre-Dame du Mont-Carmel, également pour le repos de l'âme de Madame Delerue.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 21 janvier 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Auguste BETTREMIEUX, époux de Dame Rosalie WAMIN, décédé à Roubaix, le 1er décembre 1883, à l'âge de 74 ans, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le mercredi 21 janvier 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles-Louis DENYS, boulanger, époux de Dame Léocadie LEMESRE, décédé à Roubaix, le 22 janvier 1884, à l'âge de 31 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes priés d'assister à l'Obit du Mois qui sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le mercredi 21 janvier 1885, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis PEZIN, décédé à Armentières, le 15 décembre 1884, dans sa 45e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

La famille DELOBEL-BAROT, vous prie d'assister à l'Obit Solennel du Mois qui sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 22 janvier 1885, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Justine-Joseph DELOBEL, décédée à Roubaix, le 23 décembre 1884, à l'âge de 75 ans et 8 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit sera célébré en la même église, par les soins de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, le vendredi, 23 janvier, à 8 heures.

Les familles VAN-DOOREN-FROMENT et MARMUSE-VAN-DOOREN, vous prient d'assister à l'Obit Solennel du Mois qui sera célébré en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le jeudi 22 janvier 1885, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Victor VAN-DOOREN, décédé à Paris, le 22 décembre 1884, dans sa 45e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Nécrologie. — M. Solvyns, sénateur de Roulers, est mort après une longue et douloureuse maladie.

M. Solvyns était un des orateurs les plus judicieux du Sénat. Ses connaissances variées lui permettaient de prendre part à toutes les discussions importantes.

Chrétien dans toute la force du terme, il ne manquait aucune circonstance d'élever la voix pour défendre l'Eglise opprimée par un gouvernement persécuteur. C'est assez dire qu'il fut un de ceux qui combattirent le plus vaillamment l'odieuse loi de malheur.

FAITS DIVERS

Exécution de Marquis

Dijon, 19 janvier. — Le recours en grâce de Marquis, assassin du conseiller Tripart et du fils Tripart, ayant été rejeté vendredi, l'exécution a eu lieu ce matin, à sept heures.

A six heures, le procureur général, le procureur de la République et le greffier pénétrèrent dans la cellule du condamné, qui avait passé, la veille, une excellente journée et dormait encore.

Marquis, informé du rejet de son pourvoi, répondit qu'il n'avait rien à dire. A l'aumônier, il dit à haute voix : « Je n'ai aucun regret; j'aurais pu me tuer, on aurait ri de moi ; j'ai préféré me venger. »

Il a avalé du café et du cognac avec une impassibilité qui a frappé.

A moment de la toilette, il dit : « Encore une chemise de perdue pour l'administration. »

Au moment de l'exécution, il s'est écrié : « Pauvre société, que ma mort te serve d'exemple et t'épargne les malheurs qui t'attendent ! » En une seconde, le couteau tomba.

L'autopsie du cerveau, faite à l'Ecole de médecine, a démontré que la cervelle était en partie recouverte de végétations qui établiraient que Marquis ne jouissait pas de toutes ses facultés.

La sanctification du dimanche en Suisse. — Le conseil fédéral suisse a envoyé aux journaux du pays la communication suivante :

« Répondant à une lettre des évêques suisses concernant le repos et la sanctification des dimanches et autres jours fériés dans l'armée suisse en service d'instruction, le conseil fédéral a déclaré que l'autorité supérieure consent parfaitement à laisser aux troupes le temps nécessaire pour l'accomplissement de leurs devoirs religieux. Les hommes qui ne veulent pas se rendre à l'église doivent être retenus à la caserne le dimanche matin, pour qu'ils ne puissent troubler la tranquillité du jour férié. Le département militaire fédéral a été chargé de rappeler ces règles concernant la sanctification du dimanche aux commandants des corps de troupes, et de limiter le plus possible les mouvements de troupes les dimanches et autres jours fériés. »

COMÉDIE FRANÇAISE

DENISE

Pièce en quatre actes, d'ALEXANDRE DUMAS

Le comte de Bardannes s'est retiré dans ses terres, jeune encore, après avoir mené la grande vie à Paris.

Sa fortune se reconstitue, grâce à la famille Brissot, composée du père, parfait honnête homme, ancien officier, qui avait donné sa démission pour se marier avec une fille pauvre et qui a vécu dans la gêne; de la mère, une ménagère hors ligne ; de la fille, Denise, excellente musicienne, qui a travaillé pour le théâtre et qui a gagné sa vie en donnant des leçons de français ; elle est maintenant l'amie et la tutrice de la sœur du comte de Bardannes.

Les Brissot ont été donnés au comte par Mme de Thauzette, dont le mari avait été camarade d'enfance du père.

Cette Mme de Thauzette est une intrigante. Femme légère, toujours jeune, malgré les 46 ans, qu'elle avoue, elle vit dans une agitation perpétuelle, montant à cheval, riant, se moquant, médisant.

Elle n'a conservé qu'un sentiment vrai et sincère : elle adore son fils, Fernand, jeune viveur sans scrupules.

Ruinée, ou à peu près, elle espère faire épouser par Fernand la sœur du comte, Marthe de Bardannes.

***

Si Mme de Thauzette, qui a été autrefois l'amie du comte, lui a donné les Brissot, c'est par intérêt et avec une arrière-pensée.

Elle répand le bruit que Denise est la maîtresse de M. de Bardannes avant même de savoir qu'il en amoureux.

Mme de Thauzette a de plus excité Marthe contre Denise, lui disant qu'elle la surveille de très près et l'espionne par jalousie, parce qu'elle aime Fernand.

Voilà donc les deux personnages principaux serrés dans un réseau d'intrigues.

Tous les acteurs de la comédie et du drame sont réunis au château, où doit avoir lieu, le soir, un grand dîner.

Fernand fait à Marthe une cour passionnée; il peut même se croire assez avant dans son cœur pour la compromettre au besoin.

Cependant, au cours d'une scène d'explication, la jeune fille apparaît avec un caractère très décidé ; elle épousera Fernand, s'il est digne d'elle, s'il n'a rien fait de contraire à l'honneur.

Cela étant, Mme de Thauzette vient demander au comte de Bardannes la main de Marthe pour Fernand.

Le comte refuse et donne pour raison que Fernand a volé au jeu.

— Mais, dit Mme de Thauzette, vous lui avez servi de témoin dans son duel contre le partenaire qui l'avait accusé.

— C'est que je vous ai passionnément aimée et que je ne voulais pas qu'un Thauzette fût chassé de partout.

***

Furieuse de son échec, Mme de Thauzette se venge en accusant formellement Denise d'avoir eu des aventures.

Le comte de Bardannes aime sincèrement Denise; il se confie à son ami Thouvenin, le raisonneur de la nouvelle comédie, personnage qui rappelle étonnamment M. Lebonnard, de la *Visite de noces*.

Thouvenin soutient la même thèse que Lebonnard, savoir : un homme ne doit aimer qu'une femme ; les amours illicites ont toujours des conséquences funestes ou pour l'homme ou pour la femme, souvent pour tous les deux.

Dans la circonstance présente, il conseille au comte de s'adresser directement à Denise qui lui dira la vérité.

— Mais, si elle avoue, je ne l'épouserai pas.

— Qui sait ?...

Le comte préfère prendre une voie détournée.

Il demande des explications à Mme de Thauzette, qui revient sur ses accusations : à Fernand, qui jure sur l'honneur n'avoir eu avec Denise que des amourettes d'enfant.

Dès lors le comte de Bardannes accorde la main de Marthe à Fernand ; il appelle M. et Mme Brissot et demande Denise en mariage.

Coup de théâtre.

Brissot se confond en remerciements et fait des objections d'honnête homme.

Mme Brissot reste impassible; interrogée, elle déclare que Denise seule peut répondre.

***

Denise est appelée à son tour à se prononcer; elle avait deviné l'amour du comte; qu'elle l'aime, mais elle refuse de se marier; elle ne donne pas d'explications.

Poussée dans ses derniers retranchements, le comte lui ayant parlé du serment de Fernand, elle s'écrie :

— Le misérable !

Elle raconte alors qu'elle s'est donnée la veille du duel, afin qu'il eût plus de courage et de chance; abandonnée par Fernand malgré ses serments, elle n'a eu qu'une pensée : de complicité avec sa mère, cacher sa faute à son père ; grâce à une amie, elle a pu aller dans le Midi, sous prétexte de remettre sa santé ébranlée par l'abandon de son fiancé, en réalité pour faire ses couches.

L'enfant est mort à deux ans, chez une nourrice aux environs de Paris.

Le comte est atterré; il s'éloigne en sanglotant, au moment où Brissot, qui a fait tout avouer à sa femme, bondit et chasse sa fille.

Rageusement, il met en ordre les papiers du comte, quand Fernand vient glisser une bague dans le tiroir du guéridon, signal convenu avec Marthe.

Brissot l'aperçoit, saute sur lui, l'étrangle à moitié et lui dit :

— Je donne une heure à ta mère pour venir me demander pour toi la main de Denise.

***

Tendue à ce point, la situation était bien difficile à dénouer.

Thouvenin s'efforce de démontrer au comte qu'il doit épouser Denise par amour et aussi pour la soustraire au misérable Fernand.

Il ajoute :

— Le premier coupable c'est vous ; si vous n'aviez pas aimé illicitement Mme de Thauzette, vous n'auriez pas servi de témoin à son fils dans un duel honteux ; vous n'auriez pas autorisé cette femme à voir Marthe à son couvent; vous n'auriez pas continué à recevoir Fernand chez vous sur un pied d'intimité.

Il est vrai que le comte pourrait lui répondre :

— Mais aussi je n'aurais pas connu Denise, la fille des Brissot, que Mme de Thauzette m'a donnés pour régisseurs, Denise que j'aime, que j'adore !

Et alors, ajoutons-nous, il n'y aurait plus de pièce, ce qui serait grandement dommage.

Bref, le dénouement est fait par Marthe.

La jeune sœur du comte, mise au courant de la situation, déclare qu'elle ne veut pas que Denise, à qui elle demande pardon de ses défiances passées, soit mariée à un homme indigne; elles se retireront l'une et l'autre en elle-même, auprès de Celui qui ne trompe pas.

Elles vont disparaître, après avoir obtenu l'assentiment et le pardon de tous, lorsque le comte, dans un élan de passion désespérée, s'écrie :

— Denise !...

Et les deux futurs époux se jettent dans les bras l'un de l'autre.

Mme de Thauzette et son fils iront chercher ailleurs à faire des dupes.

Le succès de cette œuvre, admirablement jouée par les artistes de la Comédie-Française, a été des plus vifs.

M. Vitu résume ainsi son opinion dans le *Figaro*:

Quoi qu'il en soit de ces controverses auxquelles un petit nombre d'ouvrages a le privilège de nous entraîner, il est un point sur lequel tout le monde aisément s'accordera.

C'est que, avec ou sans thèse, la comédie nouvelle de M. Alexandre Dumas est une œuvre d'art d'une exécution achevée et qu'elle trouve en elle-même de quoi ravir et transporter d'émotion le public le plus délicat, sans doute, mais aussi le plus sceptique et souvent le plus réfractaire qu'on puisse imaginer

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

Interpellation sur le Tonkin

Paris, 20 janvier. — C'est M. Lelièvre, député du Jura et ancien sous-secrétaire d'Etat dans le Grand Ministère, qui interpellera le gouvernement, à la reprise de la session, sur l'expédition du Tonkin.

Messe à St-Augustin

Paris, 20 janvier. — Hier, une messe d'un caractère tout privé a été célébrée à Saint-Augustin pour le repos de l'Empereur Napoléon III. Le prince Victor Napoléon y assistait, accompagné seulement de quelques amis.

Une mission de l'Académie française

Paris, 20 janvier. — L'Académie des sciences vient de décider l'envoi d'une mission chargée d'explorer la région méridionale de l'Espagne, qui vient d'être si cruellement éprouvée par des tremblements de terre incessants. Voici la composition de cette mission qui a été nommée sur la proposition de M. Hébert, membre de l'Institut, et dont le départ est fixé à la semaine prochaine : MM. Fouqué, membre de l'Institut, professeur au Collège de France; Bertrand, ingénieur des mines; Ch. Baudin, maître de conférences à la Faculté des sciences de Lille ; Kilian, préparateur à la Faculté des sciences de Paris et Offret, préparateur au Collège de France.

Le tunnel des Pyrénées

Paris, 20 janvier. — On assure que la question du tunnel qui doit, à travers les Pyrénées, relier le réseau de chemins de fer français à celui des chemins de fer espagnols, est définitivement tranchée. Les représentants des deux gouvernements français et espagnol se seraient mis d'accord, et la commission internationale des ingénieurs aurait arrêté la construction simultanée des deux lignes de Saint-Girons à Lérida, par la Noguera-Pallaresa et de la ligne de Canfranc. Le traité porterait que ces lignes devront être livrées à l'exploitation dans une période de dix années, à partir de la ratification des conventions.

Une conférence de M. Calla à Toulon

Toulon, 19 janvier, 11 h. soir. — M. Calla, député de Paris, est arrivé à Toulon, où il était appelé par nos amis, pour faire une conférence. La réunion a eu lieu au Vieux-Théâtre. L'assistance était fort nombreuse. Les critiques dirigées par M. Calla, avec beaucoup de talent, contre la politique financière du gouvernement, ont provoqué de vifs applaudissements, et l'orateur a été acclamé lorsque dans une péroraison éloquente il a affirmé ses convictions politiques. Grand succès.

L'assassinat dans les casernes

Ce titre est celui d'un entrefilet qui a paru ce matin dans l'*Intransigeant*. Nous reproduisons la note à simple titre de curiosité, en laissant à la feuille radicale la responsabilité de son récit et de ses appréciations. Ces réserves faites, voici le texte de la note :

« Une feuille de province, *Tours-Journal*, nous apporte les renseignements qu'on va lire sur un meurtre dont la caserne du Morier, à Tours, vient d'être le théâtre.

» Nous laissons à notre confrère tourangeau le soin de faire connaître dans tous ses détails ce fait odieux :

» Un jeune soldat — un engagé conditionnel, dit-on — était un peu lourd à monter à cheval : malgré sa bonne volonté et ses efforts, il était d'une gaucherie insigne à l'exercice de la voltige.

» L'officier qui commandait, un lieutenant, si nos renseignements sont précis, — serait entré dans une violente colère, et s'adressant au brigadier présent, lui aurait dit : « *Brigadier, ce soir vous ferez sauter cet homme en couverte.* »

» Le soir arrive, le pauvre soldat est empoigné par huit hommes qui le jettent sur une couverture, et en avant ! On avait en soin, pour parfaire le supplice, de mettre dans la couverture des bottes à éperons. Le malheureux, soulevé par huit hommes, saute et retombe en cadence. Au troisième saut, il arrive la tête en bas, les jambes en l'air, défoncé la couverture et se brise le crâne sur le plancher. Le front est ouvert. Les soldats sont épouvantés de leur amusette criminelle. Le chirurgien accourt et déclare que le pauvre jeune homme n'a que deux heures à vivre.

» Qu'est-il survenu ? Malgré une enquête minutieuse, nous n'avons pu savoir l'exacte vérité.

» Les uns nous ont affirmé que le cadavre avait été enlevé de nuit et conduit au cimetière. Les autres nous ont déclaré qu'il n'était pas mort et qu'on l'avait voituré à l'hôpital. Plusieurs soldats nous ont affirmé que le crâne était entr'ouvert et que l'os frontal était broyé. Quelques-uns viennent de nous dire, avec un peu de gêne, qu'il était à l'hôpital, et que d'ici quelques jours il serait rétabli !

» Il faut que la lumière soit faite ; il faut savoir s'il existe dans l'armée française une brute capable de donner l'ordre dont parle *Tours-Journal*, et d'autres brutes capables de l'exécuter, sans que la justice intervienne.

» Nous attendons sur ce point les éclaircissements que l'autorité militaire doit à l'opinion publique.

» Oui ou non, la justice est-elle saisie de l'affaire ? C'est à cette question qu'il faut répondre. »

Dix-sept fous brûlés vifs

New-York, 19 janvier. — Un incendie a détruit les bâtiments de l'infirmerie de l'asile des fous de Kankakee (Illinois). Dix-sept malades ont péri.

DERNIÈRE HEURE

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

Conseil des ministres

Paris, 20 janvier. — Dans le conseil tenu ce matin, les ministres se sont occupés de la politique générale et des questions courantes. M. Raynal, ministre des travaux publics, a adressé une circulaire aux compagnies de chemins de fer les engageant à faciliter le plus possible la circulation sur les lignes pour les délégués sénatoriaux qui auront à voter dimanche prochain. Le bruit court que M. J. Ferry a amené l'accord sur le rattachement des colonies, entre MM. Rouvier et l'amiral Peyron. Ce dernier garderait donc son portefeuille. Nous donnons cette nouvelle sous toute réserve.

La question égyptienne

Londres, 20 janvier. — Tous les journaux anglais repoussent les propositions des puissances ; ils déclarent que l'enquête équivaudrait à rétablir le contrôle multiple.

Le *Standard* qualifie le concert européen de « fantôme »; l'Angleterre ne se laissera pas expulser de l'Egypte ; elle doit répondre énergiquement par un *non possumus*.

A Madagascar

Londres, 20 janvier. — Le *Daily-News* publie des correspondances de Madagascar signalant un petit engagement aux environs d'Ambodina-diro, dans la baie de Passandava. Les pertes sont légères des deux côtés.

BIBLIOGRAPHIE

Mon portefeuille et souvenirs du novicial de Bosco, par Augustin d'ARRAS. — Un beau vol. in-18, titre rouge et noir, IX-407 pages. Prix : 3 francs

Ce livre, composé à l'aide de lettres de Gaston Cabanis, maire et député de Toulouse, du P. Lacordaire, du P. Vert, et de fragments des écrits de Louis Bécane, nous fait connaître la vie et les aspirations de la jeunesse des écoles vers le milieu de ce siècle. Il complète par des détails très curieux l'*Histoire de la Restauration des Frères Prêcheurs en France*. L'éminent professeur en Sorbonne, Elie Méric, écrit à l'auteur une lettre-préface qui se termine ainsi :

« J'aimais, en vous lisant, à me réfugier dans ces souvenirs bénis, à revoir cette jeunesse qui aimait la liberté, Jésus-Christ, la poésie, la beauté littéraire, et qui préférait le grand vol de la pensée dans les régions supérieures où l'on rencontre l'Infini, au mat réalisme pratique, aujourd'hui triomphant. Vous m'avez donné, par ces récits, l'impression qu'on éprouve dans les jours froids, brumeux et sombres de l'hiver, quand on oublie le présent, et qu'on suit, de la pensée, le voyageur qui décrit, dans un livre charmant, les campagnes ensoleillées et verdoyantes de l'Italie. »

Les pères de famille dont les fils fréquentent les écoles de droit ou de médecine, soit à Paris, soit dans d'autres villes, tireront grand profit de la lecture de ce livre.

Adresser les demandes à M. Victor Palmé, éditeur, 76, rue des Saints-Pères, à Paris.

Un volume très intéressant, et nous pourrions dire presque d'actualité, est celui que vient de publier la librairie Victor Palmé :

Le Roman d'un Héros, par Auguste Lepage. — L'auteur nous conduit sur les champs de bataille de la Vendée, où d'héroïques paysans, commandés par des chefs intrépides, battirent si souvent les troupes de la Convention et se succombèrent qu'après des efforts héroïques. C'est un roman historique où l'animation et la vie règnent et passionnent. Quand on a lu la première page on veut aller jusqu'à la fin. A travers ces combats, au milieu de ces hommes luttant, les uns pour le droit, les autres pour satisfaire leurs instincts féroces, apparaissent les belles et douces figures de Mlle de La Rochejaquelein, de Mme de Lescure et de sa sœur. — Un vol. in-18 : Prix, 3 fr. — Victor Palmé, éditeur, 76, rue des Saints-Pères.

PROGRAMME DES THÉATRES

GRAND THEATRE DE LILLE. — Jeudi 22 janvier — Bureaux à 6 heures — Rideau à 6 h. 1/2.

Guillaume Tell, grand-opéra en 4 actes, paroles de Jouy et H. Bis, musique de Rossini.

BEAUTÉ, HYGIÈNE, FRAICHEUR

Le seul savon des Princes recommandé par les sommités médicales est le SAVON DES PRINCES DU CONGO de la Maison VAISSIER Frères. N° 198

Ce savon, à base de produit balsamiques, conserve au teint une fraîcheur éclatante.

Demander chez tous les merciers, épiciers, coiffeurs, etc.

COMMERCE

Céréales et farines

PARIS, mardi 20 janvier

(*Dépêche spéciale*)

Farines. — 9 marques. — Tendance ferme.

	Cours précéd.	Cours du jour.
Courant	46 10	46 25
Février	46 10	46 10
Mars-avril	46 60	46 50
4 de mars	46 90	47 —
Marque Corbeil	47 —	47 —

Circulation : 7 800

Blés. — Tendance ferme.

Courant	21 25	21 25
Février	21 30	21 40
Mars-avril	21 60	21 60
4 de mars	22 10	22 10

Seigles. — Tendance soutenue

Courant	16 40	16 40
Février	16 50	16 50
Mars-avril	16 70	16 75
4 de mars	17 —	17 —

Par câble de MM. SIEGFRIED, GRUNER et Ce, représentés à Roubaix par M. JULES CAUET.

lundi 19 janvier. (Clôture).

MAYS

NEW-YORK		CHICAGO	
Janvier 52 3/4	Juillet .. /.	Janvier 38 1/4	Juillet .. /.
Février 50 1/2	Août.. .. /.	Février. 38 1/2	Août.. .. /.
Mars.. 50 1/2	Sept.. .. /.	Mars.... 38 1/2	Sept.. .. /.
Avril .. .. /.	Octob.. .. /.	Avril.... .. /.	Octob.. .. /.
Mai .. 50 1/4	Nov.. .. /.	Mai.... 42 1/4	Nov.. .. /.
Juin .. .. /.	Déc.. .. /.	Juin .... .. /.	Déc.. .. /.

FROMENT

Janvier 92 /.	Juillet .. /.	Janvier 80 1/4	Juillet .. /.
Février 92 1/2	Août.. .. /.	Février 81 /.	Août.. .. /.
Mars.. 94 1/4	Sept.. .. /.	Mars.. 81 3/4	Sept.. .. /.
Avril.. 96 /.	Octob.. .. /.	Avril.. .. /.	Octob.. .. /.
Mai.. 97 3/4	Nov.. .. /.	Mai.. 87 /.	Nov.. .. /.
Juin.. 98 1/4	Déc.. .. /.	Juin.. .. /.	Déc.. .. /.

PARIS, 19 janvier

Avoine. — Fermeté.			
Courant	17 25	17 ..	4 de mars	18 25	.. ..
Février	17 50	.. ..			
Mars-avril	17 75	.. ..			

Poids naturel 45 à 47 kil. à l'hect., 100 kil. nets cpt.

BERGUES, 19 janvier.

Blé froment	15 66	Orge	11 20
Blé nouveau	.. ..	Avoine	8 14
Blé roux	14 50	Fèves	16 03
Blé 1re qualité	16 32	Haricots	22 80
Blé 3e —	14 65	Pois jaunes	.. .
Seigle	.. ..	Pois bleus	14 12

Huiles, Graines ET TOURTEAUX

LILLE, mardi 20 janvier.

	HUILES l'hectolitre.		GRAINES l'hectolitre.	TOURT. les 100 kil.
	Cours du jr	C. pr.		
Colza	.. .. ..	61	21 .. 22 ..	18 .. 19 ..
Huile épurée	.. .. ..	67	.. .. ..	.. .. ..
Œillette b g	.. .. ..	.. ..	25 .. 26 ..	18 .. ..
Lin de pays	.. .. ..	16 ..	20 .. 21 50	25 .. 26 .
Lin étranger	.. .. ..	52 75	18 .. 20 ..	22 50 24 ..
Chanvre	.. .. ..	.. ..	15	17 .. .. ..
Cameline	.. .. ..	.. ..	15 .. 17 ..	17 .. 18 ..

Huile épurée pour quinquet, 67 fr. l'hect.

PARIS, mardi 20 janvier

(*Dépêche spéciale*)

Huile de colza. Calme	C. préc.	C. du jr.	Huile de lin. Calme	C. préc.	C. du jr
Courant	67 25	67 25	Courant	54 —	54 —
Février	67 50	67 25	Février	54 —	54 —
4 mars	68 50	68 50	4 mars	54 —	54 —
4 de mai	69 50	69 50	4 de mai	54 —	54 25

PARIS, 19 janvier.